

LES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS AU CANADA

Le gouvernement du Canada s'efforce d'améliorer le bien-être des peuples autochtones, notamment des enfants autochtones, afin de s'assurer que tous les Canadiens et Canadiennes partagent les avantages collectifs du succès qu'a connu le Canada en tant qu'endroit où il fait bon vivre. En vertu de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, il convient d'insister sur le fait de renforcer les collectivités et les économies, et d'appuyer les gens. À cette fin, le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que des programmes existent pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves, qu'ils sont comparables à ceux offerts à l'ensemble des enfants canadiens et qu'ils favorisent le développement des collectivités des Premières nations.



Le contexte dans lequel s'inscrit l'action gouvernementale pour les enfants et les familles est également conditionné par le profil démographique changeant du pays. Avec un taux de natalité supérieur à la moyenne canadienne, la population autochtone est celle dont la croissance est la plus rapide au Canada. Les Autochtones représentent environ 4,5 p. 100 de la population canadienne, un pourcentage qui a presque doublé au cours des 15 dernières années.

Les différences sur le plan des conditions socioéconomiques entre les Indiens inscrits², les membres des Premières nations vivant dans les réserves et l'ensemble de la population canadienne totale apparaissent clairement tant au sein des collectivités des Premières nations que dans la population canadienne en général. En 1996, le nombre moyen d'enfants au sein de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves était de 2,1 par famille, comparativement à 1,2 dans l'ensemble de la population canadienne. Le taux de natalité des Premières nations, de 27 naissances pour 1 000 personnes, est deux fois supérieur à la moyenne nationale. Le taux de mortalité infantile, même s'il est en baisse, demeure le double de celui de la population non autochtone.

En 1996, près du tiers des enfants autochtones âgés de moins de 15 ans vivaient dans une famille monoparentale, ce qui correspond à un taux deux fois plus élevé que celui de la population en général; 40 p. 100 des enfants autochtones habitant en milieu urbain vivent dans des familles monoparentales. Selon le recensement de 1996, le caractère généralisé des familles monoparentales maternelles chez les Indiens inscrits (23 p. 100) est environ deux fois plus élevé que le taux rapporté pour les familles monoparentales maternelles dans la population canadienne en général (12,1 p. 100). Comparativement à la population canadienne dans son ensemble, le nombre de familles monoparentales paternelles en 1996 était près de deux fois plus élevé chez les Indiens inscrits habitant dans les réserves.



2 L'expression « Indien inscrit » s'applique aux personnes, vivant dans les réserves ou non, inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens.

SUCCÈS RÉCENTS

Les Indiens inscrits, vivant dans les réserves ou non, réalisent des gains constants sur le plan de l'éducation, et un plus grand nombre d'Indiens inscrits terminent maintenant leurs études. Le taux d'inscription aux études postsecondaires pour la population des Indiens inscrits âgée de 17 à 34 ans est demeuré relativement constant. Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé entre 1988-1989 et 1998-1999 et le pourcentage d'Indiens inscrits titulaires d'un diplôme universitaire a augmenté d'environ 50 p. 100 depuis 1996.

En 1996, parmi la population d'Indiens inscrits âgée de 15 ans ou plus et fréquentant l'école, 80,5 p. 100 étudiaient à temps plein, soit 10 p. 100 de plus que l'ensemble de la population canadienne. Des efforts en vue de rétrécir l'écart de revenus ont été déployés entre 1990 et 1995. Pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves, on a constaté une amélioration chez les personnes ayant suivi une formation professionnelle ou non universitaire entre 1991 et 1996. Au sein de la population des Indiens inscrits, les gains des femmes provenant d'un emploi ont augmenté par rapport à ceux des hommes entre 1990 et 1995.

LES PREMIÈRES NATIONS ET LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Le mode de fonctionnement de la Prestation nationale pour enfants pour les Premières nations diffère de celui appliqué dans les provinces et les territoires. Bien que les buts et objectifs généraux soient les mêmes dans tous les cas, les Premières nations ont tendance à se concentrer sur la réduction du niveau de pauvreté chez les enfants et sur la promotion de la réintégration du marché du travail. On poursuit cet objectif surtout par l'entremise du volet de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Les Premières nations jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la Prestation nationale pour enfants, car elles en administrent le volet de réinvestissement. Comme le font les provinces et les territoires, les Premières nations responsables de l'aide sociale jouissent de la marge de manœuvre nécessaire pour réinvestir les économies tirées des rajustements de l'aide sociale dans des programmes et des services adaptés aux besoins et aux priorités, tout en poursuivant les buts généraux de la Prestation nationale pour enfants.

Il existe environ 600 Premières nations dans tout le pays qui participent au programme de la Prestation nationale pour enfants. Chaque collectivité met en œuvre les programmes de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants selon les lignes directrices en vigueur dans la province ou le territoire qu'elle habite. Une fois les programmes appliqués, AINC demande aux Premières nations de produire des rapports annuels sur l'utilisation des fonds de la Prestation nationale pour enfants et sur le nombre d'enfants et de familles bénéficiaires du programme. L'information contenue dans le présent rapport d'étape a été compilée à partir de ces renseignements.

La Prestation nationale pour enfants nous a permis d'obtenir les fonds et les services nécessaires pour faire de la prévention dans les collectivités, et la façon d'y parvenir commence avec les enfants et les familles. La prévention commence particulièrement avec les jeunes enfants et se poursuit au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

- Jon Spotted Eagle, Première nation d'Okanagan

Durant la première année de mise en œuvre du programme de Prestation nationale pour enfants, les Premières nations ont réinvesti environ 30,3 millions de dollars dans des programmes qui profitent aux enfants et aux familles. En 1999-2000, ce montant a augmenté à environ 48,26 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation d'environ 22 millions de dollars par rapport à 1998-1999. Les projections pour l'exercice 2000-2001 sont estimées à environ 55,19 millions de dollars.

PROGRAMMES DE RÉINVESTISSEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Le volet de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants procure un sens de propriété collective des programmes élaborés parce que ces derniers sont conçus par les Premières nations, pour répondre aux besoins uniques et particuliers de leurs collectivités. Le volet de réinvestissement offre aux Premières nations la souplesse et la variabilité nécessaire pour concevoir et élaborer des programmes innovateurs communautaires qui se fondent sur la culture, qui répondent aux besoins particuliers et uniques des collectivités et qui fournissent un soutien aux enfants et aux familles qui vivent dans les réserves.

Les programmes mis sur pied par les Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et couvrent une plus grande gamme de domaines de programmes que celle de leurs homologues provinciaux et territoriaux. Deux raisons expliquent cet état de fait : les montants disponibles pour les Premières nations dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants varient en fonction de la taille et de la population de la collectivité, et les Premières nations adaptent leur réinvestissement aux besoins particuliers de leurs collectivités. C'est ainsi que des Premières nations vivant dans la même province ou le même territoire peuvent se concentrer sur différents secteurs de réinvestissement en fonction des priorités et de la situation de leur collectivité, à condition que le réinvestissement cadre avec les objectifs de la Prestation nationale pour enfants.

Les programmes de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations se divisent en cinq grands domaines :

Soins à l'enfance et garderies - Programmes visant l'établissement et l'amélioration des garderies et la prestation de services de soins à l'enfance qui permettent à plus de familles à faible revenu d'avoir accès aux garderies ou à une réduction des frais de garderie. Les programmes de garderies comprennent l'amélioration des centres de garderie actuels, l'augmentation du nombre de places en garderie et les soins aux enfants dont les parents suivent un programme d'emploi ou de formation.

Nutrition de l'enfant - Programmes visant l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants en offrant des repas à l'école de même que de l'information aux parents sur les questions relatives à la nutrition familiale et à la préparation des repas. Par exemple : programmes d'information sur l'alimentation, paniers d'aliments et programmes de repas (repas chauds, déjeuners et collations) à l'école.

Développement du jeune enfant - Programmes visant une intervention précoce pour les parents désireux de donner à leurs enfants un bon départ dans la vie. Par exemple : compétences parentales et halte-garderies pour les parents.

Emploi et formation - Programmes visant à perfectionner les compétences de la personne et à augmenter ainsi ses chances de trouver du travail. Par exemple : développement de l'emploi et des compétences, programmes d'emplois d'été pour les jeunes et ateliers de perfectionnement personnel.

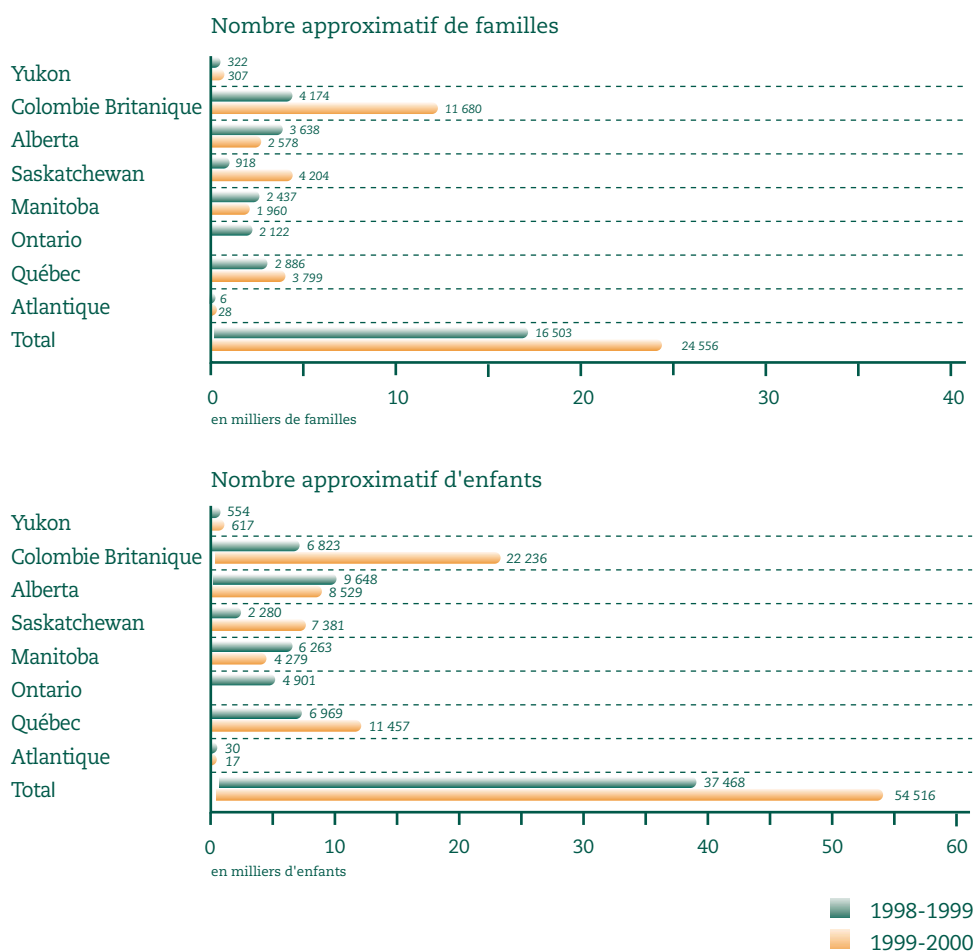
Divers - Les programmes de la Prestation nationale pour enfants qui entrent dans la présente catégorie représentent une grande variété de domaines. Par exemple : sensibilisation à la culture et enseignement des traditions, activités de loisir et suppléments



QUI EN SONT LES BÉNÉFICIAIRES

Bien qu'il soit difficile d'évaluer le nombre d'enfants et de familles qui profitent directement de la Prestation nationale pour enfants, il est évident qu'un nombre important de membres des Premières nations participent aux programmes de réinvestissement. Les chiffres suivants ont été soumis par les Premières nations, mais il est possible qu'un plus grand nombre d'enfants profite du programme que ne l'indiquent les statistiques. Dans certains cas, les Premières nations ont combiné les ressources de la Prestation nationale pour enfants avec les ressources existantes accordées pour un programme courant (par exemple, programme Bon départ à l'intention des Autochtones, Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits). Les données présentées ci-dessous ne comprennent que les Premières nations envers lesquelles la PNE a des responsabilités financières et excluent les Premières nations qui bénéficient de l'autonomie gouvernementale dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

BÉNÉFICIAIRES POUR LES INITIATIVES DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS



Nota :

1998-1999 Au Yukon, le nombre de Premières nations qui présentent des rapports a été révisé pour tenir compte des huit Premières nations qui ont fourni leurs données.

1999-2000 En Ontario, l'information n'était pas disponible.
Dans la région de l'Atlantique, l'information est incomplète.

Données de 1998-1999

FONDS DISPONIBLES AUX PREMIÈRES NATIONS POUR LES INITIATIVES DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Région	Fonds prévus pour les initiatives de la Prestation nationale pour enfants (M \$) ³
Yukon	0,2 \$
Colombie-Britannique	2,3 \$
Alberta	1,7 \$
Saskatchewan	4,4 \$
Manitoba	4,3 \$
Ontario ⁴	2,7 \$
Québec ⁵	7,5 \$
Atlantique ⁶	1,0 \$
Total	24,1 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire ⁷	6,7 \$
Total final	30,8 \$

3 Les bandes financées en vertu des ententes pluriannuelles (par exemple, modes optionnels de financement, ententes de transfert financier et ententes de financement Canada-Premières nations) sont exclues des totaux des régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Atlantique. Le financement de l'aide sociale et des initiatives prises dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants dans les Territoires du Nord-ouest et le Nunavut est assuré par les gouvernements territoriaux. Les bandes autonomes du Yukon sont également exclues.

4 Ces sommes ne comprennent pas les cas de soutien unique qui relèvent du ministère des Services sociaux et communautaires et qui ont pu être transférés avant le 31 mars 2000 pour l'Ontario.

5 Pour le Québec, le montant inclut les économies provenant de la nouvelle allocation familiale et du supplément de la Prestation nationale pour enfants. Le total comprend les économies estimées tirées des ententes de transfert financier pour huit collectivités.

6 Les chiffres pour la région de l'Atlantique ne comprennent pas le Nouveau-Brunswick.

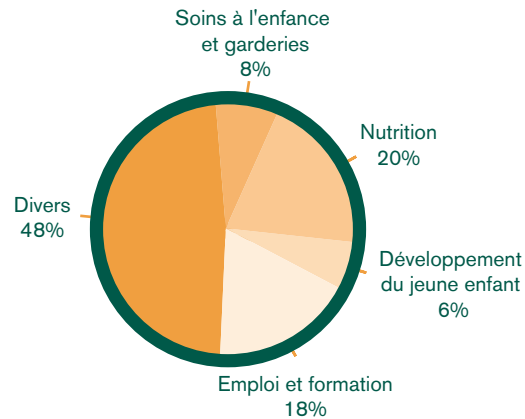
7 L'enveloppe de réinvestissement supplémentaire est basée sur les sommes supplémentaires reçues par les provinces et les territoires dans la mesure où ils investissent davantage dans les programmes d'allocations et de soutien du revenu reliés à la Prestation nationale pour enfants, au-delà du niveau de leurs économies réinvesties de la Prestation nationale pour enfants. Lorsqu'une province ou un territoire réinvestit plus que la valeur de ses remboursements dans des programmes de soutien du revenu, AINC peut être tenu d'augmenter les ressources pour permettre aux Premières nations vivant dans les réserves d'avoir accès à un niveau équivalent de programmes et de services. Ainsi, durant l'exercice 1998-1999, la Saskatchewan a mis sur pied la prestation pour enfants de la Saskatchewan (Saskatchewan Child Benefit). Un montant supplémentaire de 8,1 millions de dollars était disponible pour le réinvestissement.

Quand nous avons commencé à examiner les critères et le financement mis à notre disposition par la Prestation nationale pour enfants, nous avons constaté que nous pouvions réaliser beaucoup de choses.

- Lorna Joseph, Première nation de Squamish

RÉINVESTISSEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS PAR DOMAINE DE PROGRAMME

Par ordre de priorité, les domaines suivants occupaient le centre des efforts de réinvestissement des Premières nations durant l'exercice 1998-1999 :



Pour les collectivités des Premières nation au Canada, la Prestation nationale pour enfants fait toute la différence.

- Adam Beach, acteur .

Vidéo « Des horizons plus vastes. Faire une différence ».

Voici la ventilation des dépenses des Premières nations selon les programmes :

DÉPENSES RÉELLES POUR LES INITIATIVES DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS DURANT L'EXERCICE 1998-1999 ⁸

Initiatives de la Prestation nationale pour enfants par type de programme	Dépenses réelles totales pour les initiatives de la Prestation nationale pour enfants (M \$)
Soins à l'enfance et garderies	810 589,00 \$
Nutrition de l'enfant	4 029 434,04 \$
Développement du jeune enfant	389 238,00 \$
Emploi et formation	4 066 230,00 \$
Divers	5 776 075,91 \$
Total partiel ⁹	15 471 566,95 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire	6 700 000,00 \$
Réinvestissement régional supplémentaire ¹⁰	174 690,95 \$
Dépenses supplémentaires par les Premières nations avec ententes pluriannuelles et ententes de financement détaillées ¹¹	8 693 431,00 \$
Dépenses totales rapportées	31 039 688,90 \$

8 Ces chiffres ont été compilés à partir de données rapportées à AINC par les Premières nations.

9 Comprend un montant de 400 000 \$ en Ontario qui n'a pas été ventilé par domaine de programmes.

10 La région de l'Alberta a dépensé un montant supplémentaire allant au-delà du montant total projeté de 1,7 million de dollars durant l'exercice 1998-1999.

11 Dans certains cas, les Premières nations n'ont pas été capables de réaliser le programme de réinvestissement dans l'exercice 1998-1999, mais elles le seront pour l'exercice 1999-2000. Dans le cas des Premières nations soumises à des ententes pluriannuelles, nous ne sommes pas en mesure de fournir les résultats et les dépenses du programme à cause des conditions particulières de ce type d'entente. Les sommes de la Prestation nationale pour enfants sont incluses dans le budget central pour lequel elles disposent déjà d'une souplesse de gestion. Elles ont élaboré leur propre approche envers la Prestation nationale pour enfants, qui peut être vérifiée par une évaluation de gestion régionale de l'entente fédérale de transfert financier. Dans le cas des Premières nations soumises à des ententes de financement remboursable, les Premières nations qui ont reçu le financement de la Prestation nationale pour enfants n'ont pas toutes soumis un rapport formel à AINC. Ceci est attribuable en partie au fait que l'argent a été reçu par la Première nation vers la fin de l'exercice, ce qui ne lui a pas laissé le temps d'élaborer et de mettre en place les initiatives propres à la Prestation nationale pour enfants, mais qui lui a plutôt permis de financer les programmes existants qui ont profité aux enfants vivant dans les réserves (par exemple, Services de garde à l'intention des Inuits et des Premières nations et programme Bon départ à l'intention des Autochtones).

Données de 1999-2000

L'exercice 1999-2000 a marqué le début de la deuxième phase de la Prestation nationale pour enfants. À ce jour, le gouvernement fédéral a investi une somme supplémentaire de 850 millions de dollars dans le système de Prestation nationale pour enfants. Cela s'est traduit par le réinvestissement par les Premières nations d'une somme de près de 52 millions de dollars dans les programmes et les services pour les familles ayant des enfants. En basant sur les tendances de réinvestissement de la première année de l'application de la Prestation nationale pour enfants, on prévoit que les Premières nations continueront d'appuyer des programmes semblables même si les priorités de leurs collectivités sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

FONDS PRÉVUS POUR LE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Région	Fonds disponibles prévus pour les initiatives de la Prestation nationale pour enfants (M \$) ¹²
Yukon ¹³	0,36 \$
Colombie-Britannique	3,40 \$
Alberta	3,50 \$
Saskatchewan	8,60 \$
Manitoba	8,40 \$
Ontario	5,30 \$
Québec	8,50 \$
Atlantique ¹⁴	2,10 \$
Total	40,16 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire	8,60 \$
Total final	48,76 \$

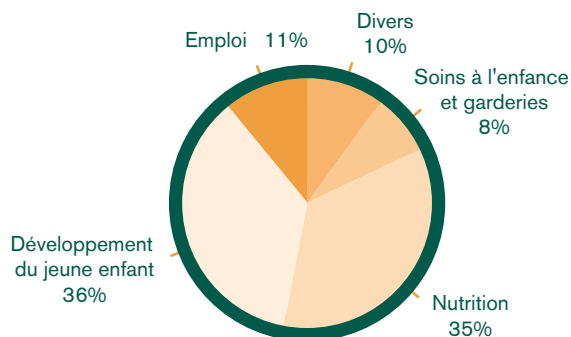
12 Dans le calcul des chiffres pour les années subséquentes, les notes de bas de page précédentes pour l'exercice 1998-1999 s'appliquent aux projections des exercices 1999-2000 et 2000-2001.

13 Pourrait être sous réserve de modifications si une Première nation signe une entente d'autonomie gouvernementale.

14 Ces chiffres s'appuient sur les estimations effectuées par l'administration centrale d'AINC.

RÉINVESTISSEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS PAR DOMAINE DE PROGRAMMES

Par ordre de priorité, les domaines suivants occupaient le centre du financement pour le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants durant l'exercice 1999-2000¹⁵ :



15 Ces données ont été compilées selon un « instantané » dans le temps et correspondent à 31,3 p. 100 des données reçues des Premières nations.

Données de 2000-2001

FONDS PRÉVUS POUR LE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

Région	Fonds disponibles prévus pour les initiatives de la Prestation nationale pour enfants (M \$)
Yukon	0,95 \$
Colombie-Britannique	4,20 \$
Alberta	4,20 \$
Saskatchewan	11,50 \$
Manitoba	8,40 \$
Ontario	6,30 \$
Québec	8,50 \$
Atlantique ¹⁶	3,00 \$
Total	46,85 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire ¹⁷	
Saskatchewan	8,10 \$
Yukon	0,24 \$
Total	55,19 \$

16 Ces chiffres s'appuient sur les estimations effectuées par l'administration centrale d'AINC.

17 En 1999, 240 000 \$ ont été réservés pour la mise en place de la Prestation pour enfants dans les collectivités des Premières nations au Yukon.

RÉSUMÉ

Les réinvestissements par les Premières nations tendent à couvrir une gamme de domaines de programmes plus variée que celle des homologues provinciaux et territoriaux. Les Premières nations adaptent leurs réinvestissements aux besoins particuliers de leurs collectivités. Les Premières nations vivant ainsi dans la même province ou le même territoire peuvent se concentrer sur différents domaines de réinvestissement en fonction des priorités et de la situation qui règnent au sein de leurs collectivités. Le caractère unique de leur situation peut être apprécié à l'aide des exemples de programmes d'action présentement en fonction qui figurent dans le prochain chapitre.

Il importe de faire revivre les enseignements traditionnels. Beaucoup d'entre nous ont négligé ces enseignements.

- Professeur de langue, Première nation de Chehalis

PREMIÈRE NATION DE YELLOWQUILL, EN SASKATCHEWAN

Dans le but de donner à la jeunesse l'occasion de s'exercer à exploiter la dextérité manuelle traditionnelle dans différents métiers, les aînés de la bande ont mis sur pied un programme d'activités variées pouvant aller des sports récréatifs aux récits. Les jeunes qui ont participé au programme ont travaillé dans différents services de la bande et ont été exposés à différentes activités telles que la rénovation intérieure, le travail de bureau, etc. Ce programme a eu l'avantage de favoriser une interaction sociale positive et d'inciter les jeunes à faire l'acquisition de nouvelles compétences qui leur permettront de prendre part au marché du travail.